



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 novembre 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Madame la conseillère Anne Scott  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Madame la conseillère Thérèse Gatien  
                                  Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Carole Lemaire, greffière  
                                  Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et  
                                  développement du territoire

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

#### **09-11-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2009

3. Vente pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation 2007
4. Autorisation signature – servitude – « Île de France », phase 4, rue de Duneau
5. Approbation – comptes à payer – octobre 2009
6. Approbation – dépenses incompressibles – octobre 2009
7. Octroi de contrat – fourniture de silicate de sodium – appel d’offres 9029-UF
8. Octroi de contrat – fourniture de cylindre de chlore – appel d’offres 9030-UF
9. Octroi de contrat – fourniture de sulfate d’aluminium liquide – appel d’offres 9031-UF
10. Octroi de contrat – services professionnels d’ingénierie – conception plans et devis – réfection de l’avenue de Honfleur – appel d’offres 9033-ST
11. Autorisation pour la disposition du surplus de matériel usagé
12. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 29 octobre 2009
13. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 10 novembre 2009
14. Mandat – assistance professionnelle dans l’élaboration d’un concept de mise en valeur de l’îlot du parc Charlemagne
15. Mandat – plan directeur de gestion et de conservation des milieux humides
16. Autorisation – dérogation mineure – 271, avenue de Deauville, Candiac
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
17. Embauche professeurs – Service des loisirs
18. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
19. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
20. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
21. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
22. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
23. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
24. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – bowlingrin
25. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – bowlingrin
26. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – équitation
27. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – équitation
28. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – golf
29. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – ski alpin
30. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – soccer
31. Avis de motion – règlement 1133 décrétant un emprunt de 1 070 000 \$ pour l’exécution des travaux de construction d’une structure de régulation dans le fossé Candiac, la construction d’une conduite d’égout pluvial et divers travaux connexes
32. Avis de motion – règlement 1236 décrétant les taux de taxes et compensations pour l’année 2010

33. Adoption – règlement 1232 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-523 pour créer la nouvelle zone H05-561 et lui assujettir une grille des usages et normes et retirer la classe d’usage unifamilial en structure jumelée et contiguë pour la zone H05-523
34. Adoption – règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s’y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409
35. Adoption premier projet – règlement 1237 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H03-322 afin d’autoriser les projets intégrés
36. Divers
37. Parole au public
38. Levée de la séance

**09-11-02      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 26 OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2009.

**09-11-03      VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET DROITS DE  
MUTATION 2007**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Candiac sur lesquels les taxes imposées et/ou droits de mutation n’ont pas été payés en tout ou en partie pour l’année 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU’il soit ordonné au greffier ou à l’assistant greffier de vendre aux enchères publiques les immeubles sur lesquels les taxes imposées et/ou droits de mutation demeurent impayés pour l’année 2007 et que cette vente ait lieu le jeudi 21 janvier 2010, à 15 h, à l’hôtel de ville de Candiac;

QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier ou l'assistant trésorier soit autorisé à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes et/ou droits de mutation;

QUE le trésorier soit autorisé à charger les frais suivants :

- 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis requis par la loi;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes, notamment, mais sans restreindre la portée du présent paragraphe :
  - les frais de recherche de titres;
  - les frais de publication dans le journal;
  - les frais du greffier de la Cour supérieure;
  - les frais de certificats de charges et d'hypothèques;
  - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

QUE le trésorier soit autorisé à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble pour lequel toutes les taxes dues au 31 décembre 2007 auront été payées avant le jour de l'adjudication;

QUE monsieur Gilles Malo, de la firme Paquette et associés, soit mandaté pour procéder à la vente pour taxes;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires du huissier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

**09-11-04      AUTORISATION SIGNATURE – SERVITUDE – « ÎLE DE FRANCE »,  
PHASE 4, RUE DE DUNEAU**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur *Groupe maison Candiac inc.* concernant le développement domiciliaire « Île de France », phase 4, rue de Duneau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir les servitudes mentionnées au protocole;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude consenti par *Le Groupe maison Candiac inc.*, au bénéfice de la Ville de Candiac, sur les lots quatre millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (4 177 895) et quatre millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (4 177 896), consistant

notamment en un droit d'enfourer des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, de les remplacer et de les entretenir, ainsi qu'une servitude de deux (2) mètres en frontage des immeubles identifiés au protocole d'entente;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du promoteur *Le Groupe Maison Candiac inc.*

#### **09-11-05      APPROBATION – COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'octobre 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 396 105,66 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 566 369,38 \$, le tout pour un total de 962 475,04 \$.

#### **09-11-06      APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'octobre 2009 représentant une somme de 302 135,66 \$.

#### **09-11-07      OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SILICATE DE SODIUM – APPEL D'OFFRES 9029-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de silicate de sodium à l'usine de filtration pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 novembre 2009, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Brenntag Canada inc. », 2900, boulevard J.-B. Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de silicate de sodium, pour un montant total de 129 185,44 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9029-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques/propane.

**09-11-08      OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE CYLINDRE DE CHLORE –  
APPEL D'OFFRES 9030-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour la fourniture de cylindres de chlore à l'usine de filtration pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 novembre 2009, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Cleartech industries inc. », 7480, Bath Road, Mississauga (Ontario) L4T 1L2, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cylindre de chlore, pour un montant total de 28 851,48 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9030-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires selon ce qui suit :

- chlore 907,2 kg : 02-412-01-635, produits chimiques/propane;
- chlore 68 kg : 02-412-02-635 (50 %), produits chimiques/propane;
- chlore 68 kg : 02-412-03-635 (50 %), produits chimiques/propane.

**09-11-09 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE – APPEL D'OFFRES 9031-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour l'usine de filtration pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 novembre 2009, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Réjean Vigneault, ing., Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Kemira water solutions Canada inc. », 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1T6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium liquide, pour un montant total de 140 134,31 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9031-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques/propane.

**09-11-10 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CONCEPTION PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DE L'AVENUE DE HONFLEUR – APPEL D'OFFRES 9033-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection des infrastructures de l'avenue de Honfleur (projet 2006-471);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la conception des plans et devis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 novembre 2009, deux firmes professionnelles en ingénierie ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Gaëtan Robitaille et Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis pour la réfection de l'avenue de Honfleur à la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » 18, rue Papineau, bureau 407 à Candiac (Québec), soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 59 823,75 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de soumission sur invitation de l'appel d'offres 9033-ST;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1238, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au poste budgétaire 22-012-38-411, honoraires professionnels.

#### **09-11-11      AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DU SURPLUS DE MATÉRIEL USAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède un surplus de matériel usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir d'un surplus de matériel pour des considérations économiques;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique d'acquisitions de biens et de services*, il est possible de disposer du matériel jugé inutile ou désuet, sous réserve de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques, à disposer du surplus de matériel usagé identifié ci-dessous, le tout conformément à la *Politique d'acquisitions de biens et de services* en vigueur :

- deux photocopieurs Canon NP-6035;
- une camionnette GMC Sierra ½ tonne 1998 (98-06).

**09-11-12      APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – CCU DU 29 OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 29 octobre 2009 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-10-11	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, rue de Duneau sur le lot 4 177 918
CCU-2009-10-12	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 46, rue de Syracuse sur le lot 3 890 653

**09-11-13      APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – CCU DU 10 NOVEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d’agrandissement et d’affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 10 novembre 2009 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-11-02	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 28, rue de Fleury sur le lot 3 965 041

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-11-05	H05-557	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (garage avec espace habitable au-dessus) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 271, avenue de Deauville sur le lot 2 714 520

<b>PERMIS D'AFFICHAGE</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-11-01	C01-126	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'enseignes murales, détachées et directionnelles pour un bâtiment de type commercial sis au 50, boulevard Montcalm Nord sur les lots 2 614 448 et 2 094 009

**09-11-14 MANDAT – ASSISTANCE PROFESSIONNELLE DANS L'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE MISE EN VALEUR DE L'ÎLOT DU PARC CHARLEMAGNE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'un terrain vacant constitué des emprises résiduelles du boulevard Jean-Leman;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain pourrait être développé et permettre la vente de terrain résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la Ville veut créer un lien au-dessus de l'autoroute 15 pour relier les deux parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Daniel Arbour et associés » pour seconder le Service planification et développement du territoire dans la réalisation d'un concept d'aménagement et de mise en valeur de l'îlot du parc Charlemagne, pour un montant de 18 500 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-418.

**09-11-15 MANDAT – PLAN DIRECTEUR DE GESTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES**

CONSIDÉRANT QUE les exigences en matières environnementales sont de plus en plus élevées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs refuse l'émission de certificat d'autorisation dans plusieurs dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la Ville et son développement de pouvoir offrir des sites à potentiel écologique en compensation pour les secteurs que l'on développe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Biome environnement » pour seconder le Service planification et développement du territoire dans l'élaboration du plan directeur de gestion et de conservation des milieux naturels en bordure de la rivière de la Tortue pour un montant de 14 872 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-418.

**09-11-16 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 271, AVENUE DE DEAUVILLE, CANDIAC**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 271, avenue de Deauville;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Manon Bolduc, en date du 19 octobre 2009, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 271, avenue de Deauville;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande a fait l'objet d'une publication dans le journal *Le Reflet* édition du 30 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2009-10-13 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale droite de 1,15 mètre au lieu de 1,50 mètre, soit un empiètement de 0,35 mètre et un total des marges latérales de 3,28 mètres au lieu de 3,90 mètres, de façon à permettre la construction d'un deuxième garage avec une pièce habitable au-dessus, pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 271, avenue de Deauville, sur le lot 2 714 520, dans la zone H05-557.

#### **09-11-17      EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Période	
				Du	au
Guillaume Gervais	animateur – hockey cosom	02-701-53-116	15,00 \$	2009-10-26	2010-05-01
Mélanie Rochon	instructeur – karaté	02-701-53-116	25,00 \$	2009-09-26	2010-05-29

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**09-11-18      AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –  
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Beauchamps est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball Québec, région Rive-Sud métro;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Moustique A » qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Nicolas Beauchamps;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-19      AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –  
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Brossard est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball Québec, région Rive-Sud métro;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee Wee B » qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Candiac, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Marc-André Brossard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-20 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Major est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball Québec, région Rive-Sud métro;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Moustique A » qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Antoine Major;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-21 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Major est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball Québec, région Rive-Sud métro;

CONSIDÉRANT sa participation comme assistant entraîneur de l'équipe au championnat provincial de baseball « Moustique A » qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Pierre Major;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-22 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Paquin est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Bantam AA » qui a eu lieu du 19 au 23 août 2009 à Vaughan, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à monsieur Alexandre Paquin;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-23 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cédric Plante est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball Québec, région Rive-Sud métro;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Moustique A » qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Cédric Plante;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-24 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BOULINGRIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gordon Brindley est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de bowling du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au Tournoi canadien senior triple championnat de Maple Ridge Lawn bowling club, du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2009, à Kitchener, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à monsieur Gordon Brindley;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-25 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BOULINGRIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Sandra Brindley est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération de boulingrin du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au Tournoi canadien senior triple championnat de Maple Ridge Lawn boulingrin club, du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2009, à Kitchener, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à madame Sandra Brindley;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-26 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – ÉQUITATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle L. Dumas est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération équestre du Québec (FEQ);

CONSIDÉRANT sa participation à la 14<sup>e</sup> édition des Jeux équestres du Québec, qui a eu lieu du 17 au 20 septembre 2009 à Bromont, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à madame Gabrielle L. Dumas;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-27      AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –  
ÉQUITATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Olivia Todaro est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération équestre du Québec (FEQ) et United States Equestrian Federation;

CONSIDÉRANT sa participation au Concours complet Bromont, qui a eu lieu du 10 au 14 juin 2009 à Bromont, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à madame Olivia Todaro;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-28      AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –  
GOLF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Brabant est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération golf Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial junior masculin qui a eu lieu du 19 au 23 juillet 2009 à Drummondville, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Dominic Brabant;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-29 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – SKI ALPIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Jacqueline Baudinet est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération de ski alpin Canada;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat canadien de ski alpin FIS (Fédération internationale de ski) Ji (15-16 ans) quatre disciplines; slalom, slalom géant, super géant et descente qui a eu lieu du 28 février au 4 mars 2009 à Whistler, en Colombie-Britannique, Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à madame Jacqueline Baudinet;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-30 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Noël est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de soccer du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation aux Championnats provinciaux de soccer collégial « masculin AAA » demi-finale et finale qui a eu lieu du 24 au 26 octobre 2008 à Saint-Lambert, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Étienne Noël;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-11-31 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1133 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 070 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE DE RÉGULATION DANS LE FOSSÉ CANDIAC, LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1133 décrétant un emprunt de 1 070 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'une structure de régulation dans le fossé Candiac, la construction d'une conduite d'égout pluvial et divers travaux connexes;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**09-11-32      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1236 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2010**

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1236 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2010.

**09-11-33      ADOPTION – RÈGLEMENT 1232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H05-523 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE H05-561 ET LUI ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES ET RETIRER LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIAL EN STRUCTURE JUMELÉE ET CONTIGUË POUR LA ZONE H05-523**

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1232 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-523 pour créer la nouvelle zone H05-561 et lui assujettir une grille des usages et normes et retirer la classe d'usage unifamilial en structure jumelée et contiguë pour la zone H05-523, a été adopté le 26 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1232 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-523 pour créer la nouvelle zone H05-561 et lui assujettir une grille des usages et normes et retirer la classe d'usage unifamilial en structure jumelée et contiguë pour la zone H05-523;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-11-34      ADOPTION – RÈGLEMENT 1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C04-409 ET I04-411, DE RETIRER LA ZONE I04-410 AINSI QUE LES USAGES ET LES NORMES QUI S'Y APPLIQUENT ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C04-409**

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s'y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409, a été adopté le 26 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s'y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-11-35      ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1237 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES  
USAGES ET NORMES DE LA ZONE H03-322 AFIN D'AUTORISER LES  
PROJETS INTÉGRÉS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1237 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H03-322 afin d'autoriser les projets intégrés, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 décembre 2009 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions.**

\* \* \*

Six personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**09-11-36      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 57.

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière